

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **quatre novembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN

**Absents excusés avec pouvoir :**

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

Patricia PERRET donne pouvoir à Didier DUPIN

Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN

Lucie ROCH donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

**Secrétaire de séance :** Sylvain GIRARDIN

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- Convention Territoriale Globale 2025-2029 (CTG)

Madame Stalars expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention Territoriale Globale 2025-2029.

Elle explique que depuis janvier 2020, Roannais Agglomération a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dispositif qui a pris le relais des Contrats Enfance Jeunesse, en élargissant ses champs d'actions : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Handicap, Animation de la vie sociale, Numérique et Accès aux droits.

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination en direction des habitants d'un territoire dans une démarche d'intelligence collective partenariale.

Cette première CTG, réalisée sur la période 2020-2024, a clairement mis en évidence la nécessité d'entrer dans une logique de projet de territoire avec l'objectif d'établir un diagnostic plus large et plus cohérent de l'ensemble des problématiques.

L'élaboration de cette nouvelle contractualisation avec la CAF revêt un enjeu important pour le territoire et ses habitants. C'est pourquoi il a été décidé d'élargir l'engagement et la signature à l'échelle des 40 communes.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette Convention Territoriale Globale 2025-2029.

- **Convention de service unifié de délégué à la protection des données (DPO) entre Roannais Agglomération et la commune de Perreux**

Madame Valade explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de service unifié de Délégué à la Protection des Données avec Roannais Agglomération.

Cette convention prendra effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027. Elle peut être renouvelée pour trois ans, de façon expresse par courrier recommandé avec avis de réception, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Il est précisé que le marché devant être renouvelé d'ici la fin de l'année, les tarifs ne sont pas encore connus, il n'est donc pas possible de déterminer avec précision le tarif par habitants. En tout état de cause, l'objectif est que le nouveau tarif n'augmente pas significativement par rapport au tarif précédent, fixé à 1.60 € par habitant.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention la convention de service unifié de Délégué à la Protection des Données avec Roannais Agglomération.

- **Adhésion à la convention de participation en prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de la Loire et maintien du montant de la participation financière en prévoyance**

Madame Valade expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'adhésion à la convention de participation en matière de prévoyance souscrite par le CDG 42 suite à la mise en concurrence réalisée. L'opérateur retenu est Relyens.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'obligation de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire de ses agents est fixée à 7 euros. Pour rappel, la commune avait fixé cette participation à hauteur de 10 euros par mois. La proposition est de maintenir le montant à 10 euros.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion à la convention de participation en matière de prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de la Loire et décide de maintenir le montant de la participation financière en prévoyance à hauteur de dix euros par mois et par agent.

- **Désaffectation suivie du déclassement du domaine public au domaine privé d'une section de ruisseau et d'un chemin rural au lieu-dit « Les Liambotttes »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 mars 2024, le Conseil Municipal avait décidé de procéder aux régularisations foncières avec Sograp au lieu-dit « Les Liambotttes ». La procédure consiste principalement en une mise à jour de l'état de l'emprise matérielle d'une section de chemin rural au lieu-dit « Les Liambotttes », cohérente avec l'usage réel existant sur le terrain.

Les portions de l'ancien chemin rural et du ruisseau disparus depuis longtemps ne sont plus visibles sur place. Ces emprises peuvent être localisées à l'intérieur d'un tènement en nature de prairies présumées appartenant à la société Sograp. Au fil du temps, un chemin d'usage a

remplacé les portions décrites ci-dessus.

Une enquête publique s'est déroulée du 23 septembre au 7 octobre 2024 pour la désaffectation et le déclassement du domaine public au domaine privé communal d'une section du chemin rural.

Il s'agit des parcelles cadastrées suivantes :

- section B n° 2001 d'une contenance de 1 782 m<sup>2</sup>
- section B n° 2002 d'une contenance de 282 m<sup>2</sup>
- section B n° 1992 d'une contenance de 361 m<sup>2</sup>
- section B n° 1993 d'une contenance de 235 m<sup>2</sup>
- section B n° 1994 d'une contenance de 740 m<sup>2</sup>

Contenance cadastrale totale de 3 400 m<sup>2</sup>.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal constate à l'unanimité cette désaffectation d'une section de ruisseau et d'un chemin rural au lieu-dit « Les Liambottes » et prononce le déclassement du domaine public au domaine privé communal

- **Echange de terrains entre Sograp et la commune de Perreux**

Monsieur le Maire explique que dans la continuité du précédent point, suite à la désaffectation et déclassement de ces terrains, il est maintenant possible de procéder à l'échange à titre gratuit des terrains entre Sograp et la commune de Perreux.

Il s'agit de 4 parcelles appartenant à la commune et qui correspondent au tracé d'un ancien ruisseau et d'un ancien chemin rural qui ont disparus depuis plus d'une quarantaine d'années et qui sont aujourd'hui inclus au milieu des parcelles en prairie appartenant à la société Sograp.

Ce chemin rural ne présente plus d'utilisation publique et donc plus d'intérêt pour la commune.

Il s'agit des parcelles cadastrées suivantes :

- section B n° 2001 d'une contenance de 282 m<sup>2</sup>
- section B n° 1992 d'une contenance de 361 m<sup>2</sup>
- section B n° 1993 d'une contenance de 235 m<sup>2</sup>
- section B n° 1994 d'une contenance de 740 m<sup>2</sup>

Contenance cadastrale totale de 3 400 m<sup>2</sup>.

En contrepartie, les parcelles cadastrées ci-dessous lui appartenant, seront à la propriété de la commune.

- section B n°1972 d'une contenance de 20 m<sup>2</sup>
- section B n° 1974 d'une contenance de 678 m<sup>2</sup>
- section B n° 1976 d'une contenance de 307 m<sup>2</sup>
- section B n° 1977 d'une contenance de 85 m<sup>2</sup>
- section B n° 1979 de contenance de 192 m<sup>2</sup>
- section B n° 1980 de contenance de 206 m<sup>2</sup>
- section B n° 2104 de contenance de 181 m<sup>2</sup>
- section B n° 2107 de contenance de 54 m<sup>2</sup>

Contenance cadastrale totale de 1 723 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles ont, par ailleurs, remplacé, dans l'usage, le chemin rural. Ces parcelles sont donc nécessaires à la commune pour la création du chemin rural des bords de Loire.

Monsieur le Maire ajoute que les frais de notaire seront à la charge de Sograp.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cet échange de ces parcelles entre la société Sograp et la commune de Perreux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Remerciements du lycée Chervé « ma classe aux Jeux »**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de l'équipe accompagnatrice du lycée Chervé du projet « ma classe aux Jeux » tenant à remercier la municipalité de la subvention versée. Cette participation financière a contribué à soixante apprenants du lycée Chervé à assister à une session de Jeux paralympiques.

- **Remerciements du Comité local de la F.N.A.C.A.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de cette association qui remercie la municipalité pour la subvention accordée cette année.

- **Repas des anciens**

Madame Stalars informe que le repas des anciens s'est très bien déroulé, les personnes étaient contentes de leur journée et les élus ont beaucoup été remerciés.

- **Intervention de Monsieur ALEX**

Il demande si une solution a été trouvée pour l'entretien du bourg suite à l'arrêt de l'intervention mensuelle d'une balayeuse. Monsieur Ducros lui répond qu'il est en cours de négociation avec cette entreprise pour qu'elle reprenne cette prestation. Il rappelle que le prestataire de services avait suspendu son intervention car à plusieurs reprises il s'était fait agresser et insulter par des administrés.

Madame Rouvidan déplore cette situation et ajoute que le bourg a besoin de l'intervention de cette balayeuse qui faisait un travail remarquable.

- **Intervention de Madame ROUVIDAN**

Elle informe qu'une action piégeage des pigeons s'est effectuée dans le bourg par les chasseurs de Perreux. Cette action de piégeage ne peut se faire qu'en lien avec le lycée de Chervé et pendant les vacances scolaires. Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'association des chasseurs de Perreux pour la subvention exceptionnelle accordée cette année.

- **Intervention de Madame TRAMBOUZE**

Elle informe qu'elle a assisté au conseil d'exploitation du lycée de Chervé. Les thèmes abordés étaient principalement le budget avec de beaux projets à l'horizon. Les travaux suivent sont cours, un nouveau Directeur est arrivé. Un magasin avec les produits de la ferme verra le jour.

- **Projet Label première fleur**

Monsieur Lareure informe que la commune postulera pour le label première fleur. Un architecte conseil viendra en mairie le mardi 12 novembre à 9h30. Il informe également qu'il se rendra à Chambœuf le 5 novembre pour une journée consacrée à la végétalisation des centres bourgs.

- **Visite du bourg de Perreux**

Monsieur Monroe propose à tous les conseillers et agents d'organiser une visite dans le bourg. Monsieur Lareure en fait part aux élus. Il demandera à Monsieur Monroe ses disponibilités pour organiser cette visite.

- **Intervention de Madame STALARS**

Elle informe que le Docteur Melike OZDEMIR s'installera le 18 novembre prochain. Elle était jusqu'à présent Adjointe au Docteur Marie FERRAND.

- **Intervention de Monsieur le Maire**

Il explique que Roannais agglomération devra réduire d'environ 3 millions d'euros leur budget 2025 et que les communes devront également faire des économies à leurs échelles. Madame Valade explique que le FCTVA diminuera de deux points et que d'autres mesures seront prises mais ne pas clairement définies à ce jour. Elle dit que le gouvernement fera 5 milliards d'euros d'économies et toutes ces mesures seront prises au projet de loi de finances 2025. Monsieur le Maire ajoute que pour toutes ces raisons, Roannais Agglomération reporte le vote du budget en début 2025. Madame Renard demande si la commune a perçu la subvention départementale (100 000 euros) correspondante à la restauration à la maison à pans de bois. Monsieur le Maire lui répond qu'à ce jour, nous n'avons aucune nouvelle de ce versement.

### **RAPPEL DE DATES**

- Commission culture : mardi 5 novembre à 18h30
- Cérémonie du 11 novembre : rassemblement à 11h15
- Remise des prix fleurissement : samedi 16 novembre à 11h00
- Commission communication : date à déterminer fin novembre
- C.C.A.S. : lundi 25 novembre à 10h
- Prochain Conseil Municipal : lundi 9 décembre 2024 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Sylvain GIRARDIN